

**DELIBERATION N° 127-2021-2022-CA  
APPROUVANT L'ACTUALISATION DES STATUTS DE L'UNIVERSITE**

**Le Conseil d'administration,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 à L 712-3, et L 711-7,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'avis du Comité technique en date du 27 juin 2022,

Considérant les apports et suggestions formulés par le groupe de travail statuts,  
Considérant l'expertise portée par le service de région académique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du rectorat de l'académie de Toulouse,  
Considérant que 36 membres sont en exercice à la date du 28 juin 2022, la majorité absolue des membres en exercice est assurée avec 19 voix favorables.

**Délibère :**

**Article 1**

La version actualisée des statuts de l'Université, telle qu'annexée à la présente délibération, est adoptée.

**Article 2**

Les statuts ainsi modifiés sont transmis à la Rectrice de région académique et à la Ministre chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche et entrent en vigueur dès publication de la présente délibération.

**Délibération statutaire adoptée à la majorité absolue des membres en exercice (23 pour, 0 contre, 3 abstentions, 0 NPPAV).**

À Toulouse, le 28 juin 2022

  
La Présidente  
Emmanuelle GARNIER

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.